

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°106_12062025_359 portant sur :

- La dénomination de « chemin de la Tenaille – lieu-dit La Tuilerie »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 12 juin 2025, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_chemin de la Tenaille	12/06/2025	B 604		la Tuilerie	31	chemin de la Tenaille	LA TUILERIE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 21 novembre 2025
Le Maire
Laurent ROBIN



Laurent ROBIN,
Le Maire

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20251125-1-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-11-2025

Publication le : 25-11-2025